

Délibération n°2017-10-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

Vente de lots sur le parc d'activité du Bois-Saint-Michel SCI Mat-Lo

Le président explique que dans le cadre de la compétence développement économique, la communauté de communes Ussel – Meymac – Haute-Corrèze a créé le parc d'activité économique du Bois Saint-Michel à Ussel et à Saint-Angel.

Il précise que Haute-Corrèze Communauté assure aujourd'hui la gestion de ce parc ainsi que la commercialisation des lots. Il rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé entre 6 et 13 € / m².

Il informe que monsieur Raynaud est le gérant de la SCI Mat-Lo, il souhaite acquérir le lot n°24 d'une surface de 3 285 m². Son prix de vente est fixé à 10€ HT/m² soit un montant de 32 850 € HT.

Il informe que cette personne a pour projet de développer un centre de contrôle chronotachygraphe et divers services complémentaires pour les véhicules poids lourds.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions et 81 voix pour, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente du lot n° 24 du parc d'activité du Bois Saint-Michel dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ceux-ci.

A la majorité	
Votants	84
Pour	81
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,
Pierre Chevalier

